

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL. 11 / 2023

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-trois, le 27 Février,

En exercice : 26

De Présents : 24

De votants : 26

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; M. SANTONI Jean ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme NICODEMO Mélissia ;

M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ADAM Stéphane.

Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme YZQUIERDO Laurence ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**CONVENTION ADHESION AU SERVICE ASSISTANCE RETRAITES DU CENTRE
DE GESTION DU VAR**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-34 du 19 mai 2022, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var a créé un service d'assistance retraites destiné à remplir à la place des collectivités certains actes de gestion liés à la retraite et à assurer le contrôle d'autres actes.

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération avait déjà été prise en date du 17 octobre 2022 n° 87 / 2022 portant adhésion de la commune à ce service d'assistance retraite. Il précise

que cette nouvelle délibération a essentiellement pour objectif de mettre à jour les tarifs pratiqués par le CDG83.

En adhérant à ce service, pour les dossiers relatifs à la CNRACL, la collectivité délègue son rôle d'employeur au centre de gestion. En contrepartie de ce service, le centre de gestion demande une participation financière dont les tarifs sont ainsi définis :

Objet : tarif unitaire

- Affiliation 10€
- Dossier de liquidation de pension (normale, carrière longue, invalidité réversion) 110€
- Simulation de calcul sur demande de l'agent avant l'âge légal de départ en retraite 110€
- Simulation de calcul cohorte 110€
- Dossier de demande d'avis préalable 110€
- Dossier de gestion des comptes individuels retraite cohorte 110€

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adopter une délibération confirmant l'adhésion à ce service selon les nouveaux tarifs proposés par le CDG83.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire
VU le Code général de la fonction publique
VU les lois n°2003-775 du 21 août 2003 et n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites
VU le décret numéro 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime des retraites des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales
VU la délibération du Conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var numéro 2022-34 du 19 mai 2022
ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec le CDG83 la convention d'adhésion au service d'assistance retraite

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne application de la présente délibération

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

| | |
|------------|-----------|
| Pour | 26 |
| | Unanimité |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Mme YZQUIERDO Laurence
Secrétaire de séance



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

